

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT
2B - HAUTE-CORSE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

De la commune de Vallica

02B-212003396-20250412-CA2024-BF

Séance du 12 avril 2025 à 15 heures 00

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/04/2025

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de :

Nombre de conseillers

- En exercice : 7
- Présents : 4
- Procuration : 1
- Votants : 5
- Absents : 2

M CASTELLANI Jean-René

Etaient présents : Mme ANTONIOTTI Marie-Christine, Mme ANTONIOTTI Michelle, Mme BONFANTI Raffaella.

Absents : M LUIGI Serge, M LUIGI Toussaint.

N° de la délibération
10/2025

Procuration : Mme ESCEDI de CAPO Frédérique à Mme ANTONIOTTI Marie-Christine.

Secrétaire de séance : Mme BONFANTI Raffaella.

Date de convocation
4 avril 2025

Conseil Municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2024, en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

Date d'affichage
16 avril 2025

- Un excédent de fonctionnement de 79 271,63 €

OBJET

Affectation du résultat
d'exploitation 2024

Décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

<u>Pour mémoire</u>	
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT N-1	+ 62 192,13
RESULTATS DE L'EXERCICE	+ 17 079,50
RESULTAT ANTERIEUR REPORTES	+ 62 192,13
RESULTAT A AFFECTER	+ 79 271,63
SOLDE D'EXECUTION D'INVESTISSEMENT N-1 R001 (excédent de financement)	+ 105 095,46
<u>Restes à réaliser</u>	
En dépenses pour un montant de	55 960,00
En recettes pour un montant de	7 200,00
EXEDENTE DE FINANCEMENT	+ 105 095,46
<u>Compte 1068</u>	
Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068)	0,00
REPORT DE FONCTIONNEMENT R002	+ 79 271,63

Délibération certifiée
exécutoire en
sous-préfecture
le 16 avril 2025

Ce report tient compte de la régularisation d'erreurs antérieures décrites sur le certificat joint appuyé des tableaux d'anomalies du compte de gestion.



Fait à VALLICA, le 12 avril 2025